



Le cautionnement d'un associé-gérant d'une SNC

Par **ramnero33**, le **18/09/2019** à **23:05**

Bonjour,

Un associé-gérant d'une SNC s'est porté caution de sa société lors de l'octroi d'un prêt.

Cependant, la société connaît des difficultés et cesse de rembourser deux échéances successives.

La banque peut-elle dénoncer immédiatement le prêt et poursuivre personnellement le gérant associé de la SNC ?

De plus, peut-elle se limiter à verser au débat une simple lettre récapitulant l'engagement de la caution ?

Je vous remercie d'avance :)